

02/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021****Présents :**

Cyril BENOIT, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Mario DEL PERO, Luka DE SILVA, Baptiste DUMINIL, Elena FLACK, Stefania GHERCA, Emiliano GROSSMAN, Agathe LECOULANT, Pauline PHAM, Cassandre REMOND, Rébecca RUFFE, Julie SAADA, Ann-Sophie SCHOEPFEL, Paul VIGNAT.

Absents ou excusés :

Grégoire ETRILLARD.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Sylvie HERLICQ	Responsable de la vie enseignante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Olivier TARRAGANO	Directeur du pôle santé
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Point d'actualité sur le semestre en cours	2
II. Présentation des dispositifs en faveur de la santé à Sciences Po	5
III. Validation des modules proposés dans le socle commun de formation aux responsables associatifs	14
IV. Validation de la liste des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2020-2021	16
V. Reconnaissance des associations étudiantes	17
VI. Validation des conventions annuelles 2020-2021 des associations permanentes	18
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	19

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

La séance est ouverte à 8 h 33 par Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Bonjour à toutes et tous, je propose qu'on démarre ce Conseil. Je rappelle que la réunion sera enregistrée pour établir le procès-verbal. Et au passage, j'en profite pour vous indiquer que le procès-verbal de la dernière séance, donc du 18 janvier, n'est pas encore disponible compte tenu du court délai entre nos deux séances. J'aimerais commencer par vous annoncer qu'il y aura un groupe de travail interconseil qui sera mis en place, dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Donc, ça a été évoqué par plusieurs membres des deux Conseils, cette possibilité, et il aura bien lieu.

Sur ce, je propose de commencer par le premier point de l'ordre du jour, le point d'actualité sur le semestre, qui sera présenté par M^{me} DURAND et madame DUBOIS-MONKACHI. Donc, je vous laisse la parole.

I. POINT D'ACTUALITÉ SUR LE SEMESTRE EN COURS

Bénédicte DURAND

Merci, madame la présidente. Bonjour à tous. Oui, un point rapide avec Myriam DUBOIS-MONKACHI sur le déroulement du semestre. Donc, suite aux annonces la semaine dernière du président de la République concernant la possibilité pour les établissements d'enseignement supérieur de proposer 20 % de présentiel à la communauté étudiante, nous avons retravaillé notre maquette, nous sommes en situation dès ce lundi, dès cette semaine, d'accueillir l'ensemble des cohortes sur nos campus. Elles rejoignent aussi les premières années, qui avaient été accueillies dès la semaine dernière. Le principe de révision de ces maquettes a été un principe qui s'est posé le plus possible sur les maquettes que nous avons préparées en décembre, cela pour à la fois rendre les choses lisibles et simples pour les étudiants, mais également pour les équipes de Sciences Po, qui ont donc transformé une partie des cours en petits groupes, ou en groupes les plus petits en tout cas, en présentiel, en les divisant par deux lorsque c'était nécessaire — puisque nous nous situons dans l'accueil de groupes entre une dizaine et une quinzaine d'étudiants. Sur évidemment certains cours, puisque la jauge maximale de l'établissement étant de 20 %, ça représente autour de 700, 800 étudiants par créneau que nous pouvons accueillir sur nos campus.

Évidemment, c'est un retour prudent, c'est un retour extrêmement progressif. C'est un retour partiel pour les étudiants, naturellement. C'est un retour que nous devons surveiller de façon extrêmement étroite, puisque notre enjeu est évidemment de rester ouverts le plus possible, parce que nous savons que c'est une très bonne nouvelle pour les étudiants. Cette ouverture va naturellement dépendre de notre capacité collective à être extrêmement respectueux des gestes barrières, extrêmement bienveillants à l'égard des uns et des autres dans cette période si exigeante, finalement, pour chacune et chacun d'entre nous. Donc, c'est un début. C'est un début dont j'espère qu'il va nous permettre de nous retrouver de plus en plus, et surtout permettre aux étudiants de retrouver leurs camarades, leurs enseignants de façon encore une fois croissante tout au cours du semestre.

Pour autant, l'enseignement reste entièrement disponible à distance — à tous, puisque notre enjeu était aussi de pouvoir permettre à toutes les étudiantes et tous les étudiants qui n'ont pas pu, ou qui n'ont pas souhaité rejoindre le campus ce semestre de bénéficier d'une continuité pédagogique totale. Donc, l'offre de formation doit rester entièrement accessible à tous les étudiants, y compris s'ils sont à distance. Et cette prégnance encore très forte de l'enseignement à distance dans notre université ce semestre nous invite aussi, sur cette question des rapports pédagogiques et sociaux que nous vivons essentiellement, encore une fois, à distance, à beaucoup d'attention, à la manière dont les choses se passent — parce que nous savons aussi, et le D^r TARRAGANO pourra sans doute nous en parler tout à l'heure, que ces

transformations de la vie académique, de la vie universitaire, de la vie sociale en général, font peser un certain nombre de charges sur notre communauté étudiante. Et nous travaillons en ce moment avec les équipes pédagogiques pour que cette charge à distance puisse être la mieux vécue possible, car nous savons qu'elle constitue encore une fois, encore ce semestre beaucoup de notre quotidien.

Voilà ce que je voulais dire, madame la présidente, sur les conditions de réouverture de ce campus, avec néanmoins un large sourire de voir que c'est possible, même si nous avons devant nous encore beaucoup de contraintes à assumer, et évidemment, les étudiantes et les étudiants au premier chef. Je ne sais pas si, Myriam, tu souhaitais ajouter un mot.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Le tableau est très complet. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. Merci.

Luka DE SILVA

Merci, madame DURAND pour cette présentation. Donc, nous nous réjouissons également de voir qu'il peut y avoir un peu de retour en présentiel, et comme vous, nous espérons que cette dynamique va se confirmer.

Quelques questions par rapport à ce retour en présentiel. Beaucoup d'élèves nous ont fait remonter le problème d'avoir des cours en Zoom, et juste après un cours en présentiel, et de la difficulté donc d'organiser cela. Nous voulions savoir s'il est possible, s'il est envisagé d'ouvrir des salles de travail en présentiel sur le campus, a minima pour les étudiants qui ont cours donc le même jour en présentiel. Ensuite, la deuxième question concerne la cafétéria du CROUS de Sciences Po : nous voulions savoir si l'ouverture de cette cafétéria est programmée, considérant la possibilité deux menus à un euro par jour. Cela rendrait ce dispositif plus accessible aux étudiants de Sciences Po. Enfin, la troisième question que nous avons concerne la revendication du cours de 1 h 30 — la revendication de ne plus avoir de cours de deux heures par Zoom, puisqu'un mail a été envoyé aux professeurs au dernier semestre, leur demandant d'avoir un format plus réduit. Cependant, beaucoup d'élèves nous ont fait remonter que ce n'était pas le cas dans la pratique, donc on voulait savoir s'il était possible d'insister auprès des professeurs pour assurer que cette consigne soit respectée partout. Je vous remercie.

Bénédicte DURAND

Je vais répondre sur le deuxième point, et laisser M^{me} DUBOIS-MONKACHI vous parler de l'organisation et de l'articulation présentiel/distanciel, en disant néanmoins en introduction que finalement, le modèle que nous essayons ce semestre est sans doute le plus compliqué, parce qu'il nécessite, d'une certaine manière de ne pas s'installer dans une pérennité du modèle à distance. Donc, il faut que les uns et les autres, nous soyons aussi finalement assez indulgents avec une organisation qui, nécessairement, je le dis d'ores et déjà, connaîtra des difficultés, des frottements, peut-être même des ratés de tous ordres. Mais c'est vrai que c'est le pari que nous faisons, et nous demandons aux enseignants de la maison d'être extrêmement adaptables, de varier leurs pratiques, de rester aussi engagés qu'ils le sont depuis le début du semestre. Et ils jouent le jeu, ils sont complètement en soutien de cette démarche. Bon, cela dit, je crois qu'il faut qu'on soit à la fois bienveillant et indulgent, mais aussi très soucieux de faire remonter les difficultés de tous ordres, et évidemment, on comptera sur chacune et chacun d'entre vous pour le faire.

Alors, votre deuxième question concernait... rappelez-la-moi, Luka ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Le CROUS.

Bénédicte DURAND

Alors, la troisième.

Luka DE SILVA

La troisième : sur les cours, les professeurs qui ne respectent pas la consigne pour les cours par zoom.

Bénédicte DURAND

C'est ça, excusez-moi. Oui, effectivement, le message va être repassé — dans le respect absolu que nous devons à la liberté des enseignants d'enseigner comme ils estiment que c'est le plus efficace et le plus respectueux, à la fois de leurs contenus et de leurs groupes étudiants. Donc, oui, un message va être repassé dans ce sens-là, sans doute ce soir ou demain, à ma signature. Mais je ne peux qu'engager les étudiantes et les étudiants à eux-mêmes de travailler avec leurs enseignants, de rester vraiment le plus proche possible de leurs enseignants, pour évoquer avec eux les difficultés qui se posent au cours de ce semestre. Et là, c'est vrai que les fonctions de délégués, de représentants vont être d'autant plus importantes. Et évidemment, on aura tous besoin de ce dialogue constant, et de points de rendez-vous extrêmement réguliers pour voir comment les choses se passent.

Myriam, peut-être, sur les salles et sur le CROUS ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, Bénédicte. Sur le sujet des salles, effectivement, c'est un sujet qui nous interpelle, et qui nous a déjà interpellés au semestre précédent. Il est question de mettre à disposition des salles — avec une contrainte qui a été rappelée par Bénédicte DURAND, celle de la jauge de 20 %. On a donc pris quelques hypothèses pour permettre une circulation des étudiants qui viendraient à Sciences Po le jour J et qui pourraient rester dans une salle pour suivre leurs cours suivant — plutôt après qu'avant, mais s'il y a un cours avant... enfin, la proximité des deux formats a été prise en compte. Alors, je ne vous garantis pas que ça fonctionnera de manière très fluide, parce qu'on a mis pour l'instant que quelques salles à disposition, et à partir de demain l'amphi Boutmy avec une centaine de places, parce qu'on est tenus de répondre à cette jauge de 20 %, sera aussi mis à disposition. Avec bien sûr des comportements qu'on attend des étudiants, par rapport à la distance physique entre les étudiants, par rapport au port du masque, qui seront déterminants pour le maintien de ce dispositif. Donc, comme le disait Bénédicte DURAND, faites-nous remonter vos difficultés, mais essayez aussi — et je sais que vous le ferez, parce que vous avez été très responsables jusqu'à présent — d'avoir des comportements qui nous permettent de maintenir ce dispositif. Sachez que toutes les personnes qui sont sur le terrain, notamment les appariteurs, ont travaillé d'arrache-pied avec nous pour construire cette programmation, et vont être là pour vous accompagner le mieux possible. Et si vous avez la possibilité de rentrer chez vous parce que vous habitez à dix minutes du campus et accueillir un ou deux camarades, n'hésitez pas à le faire aussi : ça fluidifiera un petit peu la présence. Mais on a pris cela en considération, dans une certaine mesure bien sûr, et si d'aventure la mesure venait à être très largement dépassée, nous vous informerons.

Nous vous informerons, parce qu'on est dans une logique de réactivité la plus forte possible, pour ce modèle auquel on tient. J'étais ce matin à la péniche, et j'ai vu les étudiants revenir avec un grand sourire derrière le masque, des professeurs aussi, on voit bien que c'est une demande qui est très forte, dès 8 heures du matin, ils étaient là tôt, à 7 h 45. Nous avons envie de maintenir ce modèle, mais on a besoin de vous pour que ce modèle puisse vraiment fonctionner, dans un cadre sécurisé au niveau sanitaire. Et pour le reste, on est là, quitte à offrir davantage de salles si c'est nécessaire, à réajuster la formation — vous pouvez compter sur nous.

Sur le sujet du CROUS, je crois que la personne la plus adaptée pour en parler dans cette assemblée, c'est M^{me} CABIDDU, la directrice de l'accueil et de l'accompagnement. Je vais lui passer la parole, si vous le voulez bien.

Francesca CABIDDU

Bonjour à tous. Il est prévu que les distributeurs du Crous soient progressivement approvisionnés et mis à disposition des étudiants. En revanche, la cafétéria pour l'heure ne pourra pas rouvrir car il est interdit de déjeuner sur place.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur Mabillon, peut-être, le restaurant universitaire ?

Francesca CABIDDU

Le restaurant Mabillon en revanche est ouvert, avec la possibilité d'accéder au repas à un euro deux fois par jour — des repas qui seront, là aussi, à emporter.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

S'il n'y a plus d'interventions ou de questions sur ce point-là, je peux proposer...

Bénédicte DURAND

Madame la présidente, excusez-moi, un mot, très rapide pour partager avec le Conseil le fait qu'en ce moment, la direction des affaires internationales est au travail et l'a été tout ce week-end pour accompagner les étudiants qui sont actuellement en situation de mobilité, en situation soit de départ soit d'imminence de départ, soit vers la France, soit depuis la France — vous avez entendu que la fermeture des frontières posait un certain nombre de questions. Alors, sachez que la situation est extrêmement suivie par l'équipe de la direction des affaires internationales. La plupart des étudiants qui sont actuellement en troisième année ont d'ores et déjà rejoint leurs campus en présentiel quand ils avaient eu la possibilité d'obtenir une place de ce type-là à l'international. Pour autant, nous sommes très attentifs à la manière dont les étudiants, dans le cadre de cette fermeture de frontières, sont considérés et traités par le ministère des Affaires étrangères. Donc, simplement pour vous dire qu'on est depuis vendredi soir au travail sur cette question-là également. Voilà ce que je voulais ajouter, je suis désolée de l'avoir oublié tout à l'heure.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, madame DURAND. Donc, je propose qu'on passe au deuxième point de l'ordre du jour, qui est d'actualité en ce moment : la présentation des dispositifs en faveur de la santé à Sciences Po. Nous avons parmi nous aujourd'hui le directeur du pôle santé, monsieur TARRAGANO, mais je donne d'abord la parole à M^{me} CABIDDU pour l'introduction.

II. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA SANTÉ À SCIENCES PO

Francesca CABIDDU

Merci beaucoup. Quelques mots d'introduction pour vous présenter les dispositifs d'accompagnement sanitaire qui existent à Sciences Po, avant de laisser la parole au D^r TARRAGANO.

Depuis de nombreuses années, notre école a mis en place une politique en matière de santé qui est à la fois adaptée et ambitieuse. Adaptée, car elle s'appuie sur une approche globale et intégrée de la situation de chacun. En effet, notre action comporte une dimension de soin et médicale, mais intègre également une démarche de prévention et une logique sociale, en collaboration avec d'autres services de Sciences Po. Cette politique est ambitieuse, car en mobilisant des moyens financiers et humains importants, elle a permis d'améliorer considérablement l'accompagnement sanitaire des étudiants. Elle s'articule autour de deux volets : le premier volet est l'accès aux soins de premier recours, et le deuxième concerne toutes les actions de prévention et d'éducation à la santé. En ce qui concerne le premier volet, c'est-à-dire l'accès aux soins, comme vous le savez sans doute, dans chaque campus existe un pôle santé. Le pôle est donc une structure de proximité, accessible gratuitement, qui propose une prise en charge médico-psychologique de premier recours. L'existence de cette structure dans chaque campus facilite par ailleurs la prise d'autonomie de chaque étudiant dans la gestion de sa propre santé. Une attention particulière est apportée au soutien psychologique : 14 psychologues et psychiatres font partie d'une équipe globale constituée de 25 professionnels, présents à temps partiel dans tous les campus. Les consultations sont réalisées par des médecins anglophones ou parlant une autre langue, ce qui permet un accès aux soins dans les meilleures conditions possible, notamment pour les étudiants internationaux, qui représentent 40 % de la population reçue.

Sur l'ensemble des campus, plus de 8 300 consultations ont eu lieu en 2019-2020, avec une augmentation des consultations de psychologie ou de psychiatrie. Augmentation qui, à Paris par

exemple, est de l'ordre de 15 %. L'année universitaire 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire, et cette crise a conduit Sciences Po à prendre rapidement et dans l'urgence des mesures pour soutenir les étudiants face aux difficultés rencontrées. Des difficultés qui sont d'ordre social, pédagogique, sanitaire, ou financier. En particulier, l'ensemble du dispositif d'accompagnement sanitaire a été renforcé, et a été adapté au moyen de la mise en place de consultation à distance durant les périodes de confinement strict. Il est à noter que depuis la rentrée universitaire 2020-2021, malgré les périodes de confinement, le pôle santé est resté ouvert. Le D^r TARRAGANO va vous présenter dans quelques instants l'action que son pôle mène dans ce contexte, face à l'augmentation des risques liés à la santé, et notamment la santé mentale et psychologique.

Avant de lui laisser la parole et pour conclure cette introduction, un mot sur le deuxième volet de notre politique de santé : celui de la prévention. Au-delà de l'action de soins, deux autres dispositifs sont mis en place à Sciences Po. Le premier est celui des ateliers « soin, santé et bien-être » du pôle santé ; des séances de méditation et de sophrologie, ou encore d'auto massage, sont proposés aux étudiantes et aux étudiants de Sciences Po, et ces ateliers permettent d'accéder à des outils concrets et simples qui peuvent apporter une détente physique, mais aussi psychique. Ces séances peuvent donc aider à retrouver un équilibre avec soi-même. L'autre dispositif de prévention est celui des étudiants relais santé qui a été mis en place depuis septembre 2020. Ces étudiants sont présents dans chaque campus et leur rôle est de mettre en œuvre des actions d'éducation à la santé entre pairs. Tout au long de ce premier semestre, les étudiants relais santé se sont formés sur les thématiques de prévention et de santé universitaire, comme la nutrition, les addictions, et ils ont déjà mis en place quelques actions en fin de semestre. Par exemple, ils ont organisé des ateliers sur le sommeil et sur la gestion du stress, qui ont été menés en collaboration avec des professionnels. Leur action doit se poursuivre de manière plus massive au cours de ce deuxième semestre. Vous pourrez, j'espère, les rencontrer bientôt dans les campus, ou continuer de suivre leurs actions à distance, en fonction de l'évolution du contexte.

Sur tous ces sujets, nous pourrions répondre à vos questions à la fin de la présentation, pour l'heure, je laisse la parole au D^r TARRAGANO.

Olivier TARRAGANO

Bonjour à tous. Je vais compléter un tout petit peu le propos de Francesca CABIDDU qui, me semble-t-il, fait un tour d'horizon assez large et précis de tout ce que nous avons mis en place, en précisant qu'on a été mobilisés autour de la crise sanitaire, qui nous a bien occupés, tous, depuis le début de l'année 2020 — depuis mi-janvier 2020, compte tenu de la situation sanitaire qui existait en Chine. Et assez rapidement avec le campus du Havre, et puis l'ensemble de la direction, on a rapidement réfléchi, dès qu'on a pris la mesure de ce qui se déployé, sur la meilleure façon de pouvoir répondre dans un premier temps aux questions, interrogations et inquiétudes des étudiants et des familles également — on a été extrêmement sollicités par les familles des étudiants, qui téléphonaient assez spontanément au pôle santé, ainsi qu'aux différents services, mais qui se posaient beaucoup de questions pour les étudiants qui étaient à l'étranger, ceux qui étaient étrangers en France, ceux qui devaient partir en troisième année en septembre 2020. Et assez rapidement, on a eu des questions, légitimes si on s'identifie aux parents, légitimes si on s'identifie aux étudiants, concernant leur avenir. Avec des réponses qui étaient parfois des réponses de bon sens, d'autres qui étaient plus orientées sur le risque sanitaire présent. Et puis au fil du temps, nous avons dû, compte tenu des différentes situations et de la massivité et de la sévérité pour certains, sans apprécier si ça allait toucher la population étudiante et des jeunes, un risque qui était difficilement quantifiable et qualifiable, mais qui s'est précisé au cours du temps, en se démasquant sur le risque essentiellement pour des personnes plus âgées, qui avaient des facteurs de risque somatique, et une répartition et une possibilité de rassurer les étudiants et les familles. Pour compléter, j'insisterai sur certains points qui ont été précisés par Francesca, à savoir qu'on a assez rapidement fait en sorte d'être présents. Présents physiquement, présents au téléphone, présents par mail, et on a essayé, autant que peut se faire, de garder le pôle ouvert, sur des horaires qui se sont massivement élargis par rapport à notre présence telle qu'elle est contractualisée pour chacun d'entre nous. Et je vous donnerai là où on en aboutit aujourd'hui, mais ce qui a été le cas dès le début de la crise, pour vous donner un exemple : vendredi soir à minuit, un étudiant a posté son état de santé, il y a trois personnes

qui ont réagi le samedi matin entre 8 heures et 9 heures. Un étudiant qui avait un problème somatique qui n'est pas lié au Covid, mais notre veille sur les réseaux à l'heure actuelle, et notamment sur l'accueil des mails, fait que trois médecins ont réagi, m'ont contacté immédiatement, et on a pu obtenir des rendez-vous d'échographie, et hospitalisé cet étudiant, qui présente un problème somatique. C'est pour vous dire la réactivité et la prudence qui est la nôtre à l'heure actuelle, c'est de checker les mails pratiquement en temps réel. Alors, je ne dis pas qu'à 3 heures du matin, un mail qui arriverait serait immédiatement lu, mais je vais garder en mémoire ce qu'il s'est passé vendredi — et qui est assez paradigmatique de notre façon de fonctionner à l'heure actuelle : l'ensemble des équipes est mobilisé, nous avons une vigilance particulière sur la rédaction des mails et la façon dont nous sommes sollicités, dans la mesure où pour l'étudiant, et pour certaines familles qui nous sollicitent, les situations sont toutes urgentes, dans un contexte qui génère une anxiété, une inquiétude, parfois un affolement, particulièrement vifs à l'heure actuelle. Et nous savons par expérience que la réactivité et essayer de trouver une réponse rapide aux questions qui sont posées, aux inquiétudes qui sont formulées, donc, rapidité, et un dispositif où l'ensemble des équipes, sur Paris et sur l'ensemble des campus, est constatée, du moins de notre point de vue.

J'ajouterai qu'on a des files de mails, que ce soit sur les campus de régions ou sur le campus de Paris, qui sont tous centralisés, de telle façon à ce que nous pouvons avoir accès y compris à ce qu'il se passe en région et à Paris. C'est-à-dire que tous les mails sont lus. Et on a un système de notation sur les différents mails pour savoir si quelqu'un l'a lu et qui a lu le mail qui nous a été adressé. Sur la réponse téléphonique, dès qu'on a un numéro de téléphone et qu'on peut avoir une réponse, la possibilité de téléphoner, on rappelle l'étudiant si on estime nécessaire de le faire rapidement. J'insiste sur cette façon de faire, parce que c'est un des éléments que l'on a mis très rapidement en place, dès le début du premier confinement, c'est-à-dire au mois de mars. J'insiste aussi pour dire que les équipes ont des réunions qui ont été de deux fois par semaine au début du confinement, qui sont un peu plus légères, une fois par semaine à l'heure actuelle, et que nous avons fait en sorte d'avoir autant que peut se faire, entre nous, des réunions en présentiel, puisqu'on avait la possibilité, en tout cas pour cette équipe de se réunir, soit à mon cabinet, soit par Zoom, et que les praticiens qui avaient la possibilité de recevoir, à l'extérieur de Sciences Po quand Sciences Po était inaccessible, ont tous joué le rôle. C'est-à-dire que pour certains étudiants, il était absolument important que nous puissions les recevoir physiquement. Ce que nous faisons, là, de nous réunir par Zoom, est effectivement extrêmement pratique, mais pour certains étudiants qui avaient des difficultés soit psychologiques, soit somatiques, on a essayé de trouver des relais qui permettent de les accueillir, d'évaluer la situation in vivo en quelque sorte, de calmer celles qui méritaient d'être calmées, et de réorienter sur des systèmes de soins auxquels nous avons un accès privilégié — puisque nous avons créé un réseau à l'extérieur de Sciences Po qui permet d'avoir un accès privilégié à certains services hospitaliers. Nous avons fait en sorte que cela soit possible.

Si je précise cela, et je sais que je le répète assez souvent, mais le temps de réactivité, le temps de réponse, le temps de consultation et le temps d'hospitalisation sont considérablement diminués pour les étudiants qui sollicitent le pôle santé. C'est vrai par rapport aux structures de soins publiques, aux structures universitaires ou aux structures dans le privé, où les délais d'attente, j'insiste, sont particulièrement et ont été particulièrement longs pour l'ensemble de la population dans le contexte que nous avons connu.

La symptomatologie, elle a été souvent décrite, de l'effet que le contexte sanitaire actuel a fait sur l'ensemble de la population. On retrouve une répartition des différentes symptomatologies chez la population des étudiants, sachant que nous, on précise un tout petit peu les choses : les étudiants qui sont en Collège Universitaire et pour lesquels c'est une première année en dehors du milieu familial — ils sont la quasi-totalité du temps délocalisés par rapport à leur milieu familial — ils arrivent, c'est une première expérience au terme d'une préparation à un concours où ils n'ont fait que travailler, en espérant, en rêvant ou en imaginant ce que serait leur vie universitaire, pour ces premières années, le coup psychique, le coup décevant et la difficulté qui a été la leur, bien que l'ensemble des équipes ait essayé, tant que peut se faire, de rendre cela le moins difficile possible, a été un constat quasi systématique. C'est vrai aussi pour les étudiants qui arrivent en master, et qui attendaient, pour certains depuis de longues années, qui ont bien préparé leur arrivée à Sciences Po, et qui se retrouvent aussi avec d'autres

types de difficultés, parce qu'ils sont plus âgés, avec d'autres types de difficultés, mais des difficultés également sévères. L'articulation avec les différents services de Sciences Po, et notamment avec les équipes de Francesca CABIDDU, a été permanent, et au-delà de la réunion entre les différents membres du pôle santé, les échanges fréquents — et on a la chance de pouvoir, avec les différentes équipes, décrocher le téléphone et avoir quelqu'un immédiatement, en tout cas au téléphone — nous ont permis d'avoir une réactivité. Sachant que les conditions financières, les conditions de logement, les personnes qui travaillaient et qui ne pouvaient plus travailler, et donc qui n'avaient pas de complément de ressources sur les aides qui pouvaient être les leurs, on a trouvé des réponses, que j'espère en tout cas quasi-systématiques pour les étudiants qui nous ont sollicités.

Je clôturerai ce propos un petit peu général avec deux points. Le premier, c'est qu'on a dès le départ comparé ce que nous offrons par rapport aux autres établissements dans l'enseignement supérieur — équivalents, universitaires, ou des écoles. Je trouve qu'on a mis en place très rapidement, mais probablement parce que préexistait à Sciences Po une structure, un pôle santé qui me paraissait qualitativement, et en termes de personnels et de ressources, important, on a, je trouve, offert une réponse qui à défaut d'être à 100 % satisfaisante, a permis en tout cas de traiter, du point de vue qui est le nôtre, la quasi-totalité des situations qui nous sont arrivées.

La deuxième chose : j'ai entendu certains que le pôle santé n'était pas repéré ou repérable par l'ensemble de la communauté. Je pense que le pôle santé l'est d'autant plus qu'on en a besoin — repéré et repérable. Et si je peux me permettre une petite anecdote : j'ai dû refaire des clefs, parce que j'avais perdu les clefs de chez moi, et je me suis demandé où j'allais les refaire. Je me suis rendu compte, en recherchant où refaire mes clefs, qu'il y avait plein d'endroits autour de chez moi où je pouvais faire des clefs. Mais je ne savais pas qu'on pouvait autour de chez moi faire des clefs. Cette anecdote, qui est légère, et je m'en excuse, mais juste pour dire que le pôle santé, par les étudiants qui cherchent où se trouvent les ressources de soins à Sciences Po, est immédiatement repéré, par ceux qui en ont besoin. Et pour avoir fait des présentations en amphi au début des rentrées universitaires, je comprends bien que dire que les étudiants pourraient avoir besoin au cours de leur scolarité d'un soutien psychologique, d'un soutien somatique, qu'ils peuvent craquer entre guillemets, avoir des crises d'angoisse n'est pas quelque chose qui leur paraît fondamental au départ. Mais au cours de la scolarité, en discutant avec leurs pairs ou les différents personnels de Sciences Po lorsqu'ils demandent s'il y a des ressources de cette nature-là, généralement, ils les trouvent.

Enfin, on a mis en place depuis janvier une auto-évaluation par les usagers, entre guillemets, même si le terme d'usager, je le trouve atroce, les usagers du pôle santé : on a mis un questionnaire anonyme, en français et en anglais, qui va circuler sur l'ensemble des campus, c'est-à-dire l'ensemble des pôles santé, de façon à avoir un retour de satisfaction — ou pas, d'ailleurs — des différentes personnes qui viennent consulter au pôle santé. On a commencé à regarder, la satisfaction de ceux qui viennent et ceux qui sont pris en charge, ceux qui ont accès au pôle santé et aux différentes consultations, est globalement extrêmement satisfaisante de la part des étudiants qui nous sollicitent. Je ne dis pas qu'il l'est à 100 %. Évidemment, ce qui se trouvera à la marge sera examiné, et on aura un regard critique sur notre pratique, mais nous avons à cœur d'évaluer, à partir des différentes personnes qui nous ont sollicités, ce qu'elles pensent de notre pratique.

Et pour finir, et je répondrai volontiers aux questions qui seront les vôtres, nous avons aussi des retours de parents qui nous ont sollicités directement au niveau du pôle santé, que nous avons bien souvent renvoyés, puisque les questions qui nous étaient adressées ne se réduisaient pas à la question de la santé, mais on a un retour assez satisfait des parents qui nous ont sollicités. Voilà ce que je tenais à vous dire et à vous préciser, et je répondrai avec plaisir aux questions qui seraient les vôtres, si tant est que vous en ayez.

Paul VIGNAT

Bonjour à toutes et à tous. Déjà, désolé pour ma caméra : je suis dans ma résidence à Stockholm, parce que j'ai pu y partir en troisième année, et ma connexion ne me permet pas trop de rajouter l'image. Ma prise de parole n'est pas trop une question, mais c'est plus une remarque générale, et un remerciement à l'endroit de tout le pôle santé, parce que j'étais au campus de Reims ces deux dernières années. En

effet, comme votre histoire de clefs, je n'étais pas du tout au courant de tous les services qui pouvaient être proposés, et il se trouve que juste avant le confinement, en deuxième année, je me suis moi-même retrouvé dans une situation où j'ai été bien content de trouver le pôle santé et tout le soutien psychologique qui y était associé. Je pouvais envoyer un mail le lundi et avoir un rendez-vous avec le psychologue le jeudi de la même semaine. Donc, je n'ai jamais eu vraiment l'occasion de le faire, donc : merci pour ça. Y compris dans des campus où... j'ai pu ensuite le dire à des camarades anglophones, que c'était possible pour eux de se faire accompagner. Donc, même sans le Covid, et même en campus, sans parler français, etc., sans être au courant au départ des dispositifs mis en place, j'ai été, et beaucoup de mes camarades ont été excellentement bien accompagnés.

Donc, juste un retour d'expérience pour remercier le pôle santé. Et en effet, je pense que peu d'écoles et peu d'universités de l'enseignement supérieur peuvent s'enorgueillir d'une telle institution.

Olivier TARRAGANO

Merci, Paul.

Stefania GHERCA

Bonjour à toutes et à tous. Mon intervention commencera aussi par un remerciement, puisqu'on a eu nous aussi beaucoup de retours positifs concernant la prise en charge du pôle santé, les efforts, l'adaptabilité concernant la crise sanitaire, et puis même, c'est très important, par exemple répondre vite aux mails, etc., surtout quand ce sont des situations urgentes — ça, c'est vraiment quelque chose qui est remonté. J'avais une petite question sur un cas assez spécifique : les personnes qui ont des affections de longue durée, comme l'endométriose, puisqu'en temps normal, donc hors crise sanitaire, le processus, la personne atteinte demande au pôle santé d'effectuer des aménagements, et ensuite il faut aller au SIUMPPS de Paris Descartes, en présentiel. Or, il y a beaucoup de personnes qui ne sont plus sur Paris, mais qui ont par exemple des examens médicaux qui confirment leur situation. Par rapport à ça, est-ce que vous pensez que durant la crise sanitaire, il pourrait y avoir un allègement de la procédure ? Puisque les délais, même de prise de rendez-vous, sont à plus d'un mois au SIUMPPS, ce serait super d'avoir un allègement de cette procédure — par des échanges de mails concernant les aménagements de scolarité par exemple. Merci beaucoup.

Olivier TARRAGANO

Je vais vous répondre immédiatement. Alors, il se trouve que la semaine dernière, j'ai vu deux jeunes femmes qui avaient des problèmes d'endométriose effectivement. Au SIUMPPS, effectivement, on a complètement et radicalement réduit la procédure. Lorsqu'on a — par exemple sur le campus de Paris, on a un médecin généraliste qui a une compétence particulière en gynécologie, et qui est particulièrement au fait de ces difficultés. Donc, on prend en charge, à la fois sous son aspect médical d'une part, et le développement, l'extension de la pathologie, et d'autre part sur l'aspect également de la douleur, avec un traitement et un protocole antidouleur pour cela. Néanmoins, ce qu'on fait, là, on passe directement, on traite directement à partir du pôle santé. On évite de passer par le SIUMPPS, où le médecin est un médecin MDPH, la maison du handicap, qui n'est effectivement pas accessible sur place, donc il n'y a pas d'examens. Et on bypass un tout petit peu — enfin, pas un tout petit peu, d'ailleurs — depuis le début de la crise sanitaire. On essaie de bypasser la demande MDPH, et on adresse directement, si l'étudiant est d'accord, et il nous fait un mail témoignant de son accord, on prend attache avec le service de scolarité, et des aménagements sont organisés à partir de là. Donc, ça, c'est sans difficulté, et c'est vrai sur l'ensemble des campus, puisqu'il y avait un cas à Menton également de cette nature-là. C'est une question très précise.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Merci à toutes et à tous, moi aussi, c'est presque plus un mot de remerciement, je voulais me réjouir que nous ayons pu avoir cette présentation. Ça faisait plusieurs semaines que nous en parlions, je l'avais évoqué avec vous, docteur TARRAGANO, et je pense qu'il était très utile que nous puissions l'avoir, et saluer, et constater aussi l'engagement collectif de Sciences Po et du pôle santé en

particulier pour les soins psychologiques de ces élèves, et au-delà de cela pour la santé des étudiantes et des étudiants.

Peut-être quand même aussi un point d'interrogation aujourd'hui sur la manière dont vous sentez l'évolution de l'état d'esprit étudiant dans les dernières semaines. Est-ce que vous observez à la fois, finalement, d'un point de vue quantitatif, une forme de décélération, ou au contraire d'augmentation de la demande et de la détresse psychologique qui transparaît au cours de vos entretiens, ou justement par une recrudescence de la demande ? Et à l'heure actuelle, justement, peut-être d'un point de vue plus de la manière dont nous pourrions aborder ces questions-là, quelles seraient les solutions qui seraient attendues ? Le présentiel en est une, mais est-ce qu'il y a d'autres approches possibles ?

Olivier TARRAGANO

Merci pour votre commentaire, et la question, qui me paraît effectivement très importante. Il y a deux choses. La réponse est assez simple. La réponse, pour alléger les difficultés et les douleurs des étudiants telles qu'ils nous les formulent, elle vient de ce qu'indiquaient Bénédicte DURAND et Myriam DUBOIS-MONKACHI. C'est-à-dire que la demande, est-ce qu'on peut y répondre ? Ça ne dépend pas que de nous. La demande, c'est de revenir sur les campus, c'est de reprendre une vie sociale, universitaire, amicale, amoureuse, qui soit la plus normale possible. Donc, je crois qu'en écho à ce que nous constatons à l'heure actuelle, les mouvements qui semblent s'initier à l'heure actuelle, et les efforts considérables d'organisations, est un mode de réponse.

Par ailleurs, effectivement, je trouve qu'il y a — et je me suis renseigné auprès des équipes : il y a une différence depuis la rentrée de décembre. Il y a une différence qui est notable entre les campus de régions et le campus de Paris. J'étais avec deux campus vendredi dernier en réunion, et sur Reims par exemple, ce qu'on m'indiquait, c'est qu'ils trouvaient les étudiants « frais », plutôt avenants, et plutôt très contents, restaurés, régénérés peut-être par les vacances, et qu'il y avait une atmosphère qui contrastait de façon saisissante et notable avec l'atmosphère de la population étudiante générale avant les vacances, c'est-à-dire au terme du premier semestre.

Pour autant, je trouve que depuis début janvier, on a une recrudescence de demandes. C'est-à-dire que nous avons déjà beaucoup de demandes depuis septembre, mais on a encore plus de demandes depuis janvier. Ces demandes sont de nature essentiellement psy au sens large, avec une répartition commune, qui vont du mal-être à la pathologie. Sachant que la pathologie n'est pas initiée par la crise sanitaire, elle est révélée pour certains par la crise sanitaire, elle peut se majorer pour ceux qui avaient déjà une pathologie. Mais globalement, la plainte est peut-être moins vive, mais elle est plus fréquente, s'agissant, et qui témoigne assez légitimement d'une certaine lassitude, mais nous l'éprouvons nous aussi, cette lassitude, par rapport à une situation qui dure et perdure. Je dois dire que c'est assez syntone aux informations : est-ce qu'il va y avoir un confinement, pas de confinement ? Est-ce qu'on maintient ou on ne maintient pas de façon globale ce qui est imposé, ou suggéré, ou nécessaire pour la population générale ? Le pôle santé est une chambre d'écho aux interrogations des uns et des autres — d'ailleurs, que ce soit les adultes ou les étudiants. Mais on retrouve un mouvement global. Mais j'ai été, pour être encore plus précis, assez frappé entre l'atmosphère un tout petit peu différente et le retour que j'ai des équipes sur les campus de régions, et sur le campus de Paris, où je trouvais qu'il continuait à exister une tonalité un peu sombre, sur les étudiants de Paris. Mais je pense que l'ouverture et l'accueil des étudiants vont modifier un petit peu les choses.

Je ne sais pas si j'ai complètement répondu à votre question, il me semble qu'il y a une partie qui m'échappe. En termes de ce que nous allons faire, on va continuer à être présents. Sachez par exemple que nous n'avons pas, entre guillemets, fermé les pôles pendant les vacances de Noël. Du premier jour des vacances de Noël jusqu'au 4 janvier, nous avons mis en place des astreintes, qui nécessitaient 4 à 6 heures de présence des différents intervenants — alors, au téléphone, puisque le campus de Paris était fermé, mais nous avons répondu, et centralisé l'ensemble des demandes sur l'équipe parisienne, qui est restée active pendant toutes les vacances. Et s'il est nécessaire que nous continuions à fonctionner de la sorte, nous continuerons à fonctionner de la sorte.

Emiliano GROSSMAN

Merci beaucoup, docteur TARRAGANO, pour cette présentation très détaillée. En fait, j'avais à peu près les mêmes questions que Raphaël CHARPENTIER, mais je reviens juste à une remarque que vous avez faite relativement au début de votre présentation concernant la particularité des étudiants de Sciences Po. Vous parliez des concours, et du coup peut-être du décalage renforcé entre les attentes et la réalité en période de Covid : par rapport à d'autres contextes universitaires, trouvez-vous que les étudiants de Sciences Po sont particulièrement victimes de cette situation ? Je ne demande pas de quantifier, mais c'est juste pour comprendre un peu plus aussi ce qu'on doit faire, nous, de notre côté, dans notre travail de tous les jours, dans quelle mesure on doit adapter, et comment adapter nos demandes. On a discuté en début de Conseil des professeurs qui adaptaient ou pas la charge de travail, les cours et la longueur des séances, etc. Donc, je voulais peut-être que vous reveniez sur cette organisation un peu plus générale, pour que l'on comprenne peut-être nous aussi un peu mieux ce qui caractérise ou ce qui distingue les étudiants de Sciences Po par rapport à d'autres.

Olivier TARRAGANO

Alors, je ne dirais pas — il n'y a pas de spécificité. Je l'affirme : il n'y a pas de spécificité de l'étudiant à Sciences Po. Et on s'était posé cette question au retour de certaines remontées d'associations ou de syndicats étudiants, qui avaient stigmatisé les étudiants de Sciences Po. On s'était posé la question — après tout, pourquoi pas ? Méthodologiquement, ça me paraissait pertinent qu'on se pose la question. Je vais répondre de façon différente. Sur l'enseignement supérieur, la différence s'établit entre les structures qui nécessitent un concours, une prépa, ou une préparation de telle façon à ce qu'on puisse passer le concours. J'avais eu l'occasion d'échanger avec Marie-Rose MORO, qui parle beaucoup de la santé des étudiants, et qui témoignait de ce que pour Sciences Po, le concours se passe durant l'année de terminale — enfin, le concours ou l'admission. Donc, ils travaillent la seconde, première et terminale, ce qui se fait pour préparer cette entrée à Sciences Po, dans des années particulièrement structurantes pour les adolescents — seconde, première, terminale. Et ça se fait au prix d'une vie sociale, affective, amoureuse, familiale, amicale, sportive, culturelle, réduite à peau de chagrin pour la plupart d'entre eux. Ce qui fait que lorsqu'ils passent le concours et qu'ils obtiennent leur place à l'intérieur de Sciences Po, ils sont précipités, en étant très jeunes, très tendres d'un point de vue psychique et structurel, et de structuration psychique, très tendres, et débarquent à Sciences Po avec des attentes qui sont particulièrement vives, puisque tout ce qui a été réfréné et contenu doit être, pour eux, en fantasme ou en réalité, vécu à partir du moment où ils ont le concours. Ce qui rend, pour certains d'entre eux, particulièrement difficile le début de leur vie universitaire dans le contexte qui est le nôtre à l'heure actuelle, dans la mesure où non seulement ils ont obtenu un concours qui les a mobilisés entre 15 ans et 18 ans pratiquement, des âges où ils n'ont pas fini de se développer, psychiquement et pour certains physiquement, et qu'ils se sont retrouvés avec la crise sanitaire dans une désidéalisée et une désillusion de tout ce qu'ils considéraient pouvoir obtenir par l'obtention du concours. Je préciserai que par rapport à d'autres structures d'enseignement secondaire — je parle des grandes écoles, par exemple, qui se passent au terme de deux ou trois ans de prépa — on a un décalage de deux à trois ans dans l'entrée à l'intérieur de l'école qui est pressentie par ces derniers, et avec une maturité qui est quand même, somme toute, entre 18 et 21 ans, il y a une maturation et une maturité qui est un tout petit peu différente. Ceci étant dit, les choses sont très différentes pour ceux qui rentrent à l'université, en passant par Parcoursup, et qui l'obtiennent, cette place à l'université, dans la majorité des cas sans avoir eu à réfréner toute cette vie nécessaire au développement de l'étudiant.

S'il y a quelque chose qui revient très fréquemment, au-delà de cette différence, mais qui pourrait mériter de grands développements — cette question est intéressante, en soi — c'est le problème du temps passé devant les écrans, en sachant, et on s'est également interrogé avec la scolarité, avec la direction, avec la pédagogie, de ce qu'il se passe, sur la réalité du temps passé devant les écrans par les étudiants. Alors, ce temps ne se résume pas au temps du cours, c'est tout ce qui va au-delà des cours. Et puis, tout ce qu'il en est de leur vie sociale, de leur vie relationnelle, des réseaux qui majorent, doublent, voire plus que doublent le temps d'écran. Donc, lorsque les étudiants se plaignent du temps passé devant les écrans, c'est difficile. On se retrouve dans une position qui est extrêmement difficile à argumenter, c'est que

c'est leur seule possibilité d'être en contact avec l'extérieur, à laquelle ils tiennent. Et souvent, ce qui leur permet de tenir, entre guillemets, notamment pour les étudiants qui sont à l'étranger. La réduction doit-elle se limiter à la réduction sur le temps pédagogique, ou sur le temps de loisir au sens large ? Mais ce n'est plus que du loisir, ça ne se réduit pas à la question du loisir, puisque c'est presque nécessaire pour certains d'entre eux. Je pense à certains étudiants étrangers, je pense à une étudiante syrienne qui est à Paris, qui est angoissée par la situation géopolitique de son pays, qui est isolée en France, qui débarque et qui n'a aucun contact, si ce n'est l'utilisation des réseaux.

On peut ajouter par ailleurs que le temps passé devant l'écran, en tout cas sur le cours, ce que disent globalement les étudiants, c'est que leur temps de concentration est massivement diminué, il ne se diminue pas simplement parce qu'il y a cet outil pédagogique, mais il se diminue également parce que la charge psychique de la désillusion et de la désidéologie de ce que sont leurs vies d'étudiants à Sciences Po vient perturber, embuer, engluer leur capacité à se motiver et à se résoudre. Nombre d'entre eux, parfois, disent : « ne vaut-il pas mieux que je prenne une année de suspension ou un semestre de suspension en attendant que, dans six mois, les choses aillent mieux ? ». Je pense que ça participe de ce qui rend très difficile, je trouve, pour certains d'entre eux, la rentrée début janvier, c'est qu'on est reparti pour six mois — non pas de ce qu'il se passe à Sciences Po, mais d'incertitude sur ce qu'il se passera en dehors.

Donc, du côté des professeurs, ce que j'entends, c'est une disponibilité, une grande tolérance, globalement beaucoup de souplesse, une compréhension, et certains font des efforts pour rendre leur intervention par Zoom animée, vivante, étayante — je trouve ça très sympathique. Je dois dire aussi qu'on entend que certains sont écrasés, fatigués, insatisfaits de ne pouvoir être au milieu de leurs étudiants, ce qui altère — et on le comprend aisément, ce n'est pas une critique, c'est un constat — un tout petit peu probablement leur vitalité à l'écran. Je trouve que c'est un exercice particulièrement difficile. Sur la diminution de deux heures à une heure et demie, ce que j'entendais en début de séance sur le temps, oui, je pense qu'il vaut mieux — si je peux me permettre, je n'aime pas beaucoup les écrans, mais vingt minutes de concentration, pour moi, mon temps de séance est entre une demi-heure et trois quarts d'heure. Au-delà, je change de patience, je passe à autre chose, je me lève, je bouge. Donc, le temps d'écran, je ne sais pas, il faudrait le quantifier et le qualifier, je ne peux pas vous dire ce qu'il doit être. Mais effectivement, plus c'est long, et une fois n'est pas coutume, moins c'est satisfaisant pour les étudiants. Mais tout cela mériterait d'autres développements que ces simples constats, évidemment.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Je vais donc conclure par ma question, qui est peut-être plus adressée en fait à M^{me} CABIDDU, puisqu'il s'agit plus d'une question d'accompagnement. Je tiens évidemment à saluer tous les efforts qui ont été faits dans le sens d'accompagner les étudiantes et les étudiants, et dans le sens de l'accompagnement sur la santé mentale. C'est vrai aussi que quand on ressent le besoin de trouver ces dispositifs, on peut plus facilement les trouver. Mais je pense que souvent, quand il s'agit des détresses psychologiques, et c'est souvent le cas aujourd'hui, sachant qu'il s'agit de quelque chose de très intime, parfois, même si on sait que les dispositifs existent, on ne sait pas forcément comment s'y prendre pour demander de l'aide. Donc, je pense que de ce point de vue-là, la communication sur le pôle santé est extrêmement importante. Je sais qu'il y avait des représentants du pôle santé parmi les étudiants au cours de ce semestre-là, et je me demandais si une communication plus individualisée, plus large aussi, éventuellement sur les réseaux sociaux, serait possible. Dans le sens de donner plus de visibilité à ce pôle santé, qui travaille de façon très efficace à ce qu'on voit, vu les retours qu'on a eus.

Je voulais également poser une question en ce qui concerne les situations particulières — certes, pas nombreuses — des mères de famille, parce qu'il y a, parmi non seulement les enseignants, mais également les étudiants et les étudiantes surtout, des mères de famille qui se retrouvent du coup à la maison, à devoir suivre leurs cours parfois en master qui sont extrêmement compliqués, et qui se retrouvent à devoir affronter une charge mentale qui est très forte, accompagnée d'une charge domestique qui est également très forte, et d'une charge de travail qui ne passe pas non plus à la trappe. Donc, je me demandais s'il y avait des aménagements faits dans ce sens-là, un accompagnement qui

était proposé à ces élèves en particulier, et s'il serait possible de faire une sensibilisation de leur situation aussi auprès des professeurs notamment. Merci.

Francesca CABIDDU

Nous avons décidé de communiquer de manière un peu plus soutenue depuis le début de la crise, pour tenir compte des besoins des étudiants. Vous avez sans doute reçu la communication qui a été envoyée vendredi pour le campus parisien ; les autres campus vont communiquer cette semaine sur l'ensemble de l'offre de santé et de prévention. Comme je l'indiquais tout à l'heure, les étudiants relais santé sont présents sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook et sur Whaller, et comptent mener des actions en présentiel durant ce semestre, si le contexte le permet.

Leur rôle est aussi de communiquer sur les dispositifs sanitaires que Sciences Po met en place et de présenter les actions du pôle santé.

Concernant les étudiants et étudiantes parents, la scolarité et le service de l'aide sociale les accompagnent dans toutes les démarches pédagogiques et extra-pédagogiques. Par exemple, pour certaines familles nous sommes intervenus afin d'obtenir une place en crèche dans le quartier. D'autres ont été aidées dans leur démarche auprès du CROUS pour accéder rapidement une aide financière. Ces étudiants sont donc pris en charge, le service de l'aide sociale assure un suivi et fait le lien avec la scolarité pour les aménagements.

Nous pouvons bien sûr communiquer davantage sur ce dispositif d'accompagnement. Je laisse M^{me} DUBOIS-MONKACHI compléter sur les aménagements de scolarité possibles.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je pense que sur ce point, vous êtes bien informés, puisque ces informations figurent dans le règlement de la scolarité, et c'est une pratique très présente à Sciences Po. Donc, comme je vous le disais, Mariana, la semaine dernière, si la situation remonte, elle sera accompagnée à la fois par le pôle santé si c'est nécessaire, la direction de l'accueil et de l'accompagnement, et la direction de la scolarité, en lien bien sûr avec les équipes pédagogiques.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Très bien, merci.

Olivier TARRAGANO

Je rajouterai juste un petit mot. Il y a une chance particulière, c'est une chance, c'est que globalement, ce n'est pas totalement un hasard, mais les psys qui interviennent sur les pôles santé, ce sont tous des pédopsychiatres, pratiquement. Et dont certains ont travaillé avec des relations mère-bébé. Donc, je le précise, parce qu'il nous est arrivé de recevoir des mamans avec leurs bébés. Alors, je ne dis pas que nous allons nous transformer en centre de soins pour mères-bébés, mais on est particulièrement attentif à cela. Et il est arrivé souvent par exemple — enfin, souvent, suffisamment pour que ce ne soit pas exceptionnel — que certains allaitements ou prises du sein puissent se faire au niveau du pôle santé. Donc, on s'adapte évidemment.

Sur la communication : la communication existe sous format papier, internet, des rappels, des communications, des stickers, les étudiants relais santé. Il reste néanmoins certains étudiants qui ont l'impression, au terme de leur scolarité, de n'avoir jamais entendu parler du pôle santé ; je reviendrai à ce que je disais tout à l'heure : on en entend d'autant plus parler qu'on en a besoin. Et il est plutôt rassurant de savoir que certains, au terme de leur scolarité, n'ont jamais eu besoin du pôle santé. Ça, c'est plutôt rassurant. Mais la meilleure des communications, c'est le fait que vous puissiez relayer, lorsque vous y avez eu affaire, l'existence du pôle santé, et éventuellement de la ressource et des ressources que vous y avez trouvées.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup. Donc, s'il n'y a plus de questions ou de remarques, je vous propose qu'on passe au point suivant, concernant la validation des modules proposés et la formation des responsables étudiants associatifs. Sur ce point-là, je vais donner la parole à monsieur THUBERT.

III. VALIDATION DES MODULES PROPOSÉS DANS LE SOCLE COMMUN DE FORMATION AUX RESPONSABLES ASSOCIATIFS

Sébastien THUBERT

Merci, madame la présidente. Bonjour à toutes et tous. Donc, vous avez reçu le document dans votre dossier. Alors, pour vous resituer : le socle commun de formation s'inscrit dans le règlement de la vie étudiante, qui prévoit depuis 2016 une obligation pour les associations, qu'elles soient reconnues ou permanentes, de suivre un certain nombre de modules de formation qu'on va dire obligatoires, dans les quatre mois qui suivent leur reconnaissance. Et de façon générale en fait, on repropose ce socle de formation à chaque début d'année, en tout cas avec les nouvelles prises de fonctions.

Il y a trois socles qui la fondent, et il y a une évolution par rapport au socle précédent. Le premier socle est en fait vraiment un module très généraliste, qui permet aux responsables associatifs de découvrir l'ensemble de l'étendue du règlement de la vie étudiante, et surtout de se familiariser avec les moyens qui leur sont mis à disposition, comment les solliciter, et de leur donner des conseils utiles et des points de vigilance dans leur gestion associative. Donc, ça, c'est un module qui est mené soit par la direction de la vie de campus et de l'engagement, soit par les référents vie étudiante sur les campus en région.

Le deuxième module, en fait, est une transformation — alors, il s'appelle « lutte contre les violences sexistes et sexuelles », qui précédemment s'appelait « lutte contre le harcèlement sexuel ». Donc, on se met dans la politique générale, avec la volonté de le rendre beaucoup plus outillant pour les responsables associatifs dans leurs actions au quotidien. Donc, c'est centré sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans leur activité — alors qu'avant, on était plutôt dans une approche plus générale, institutionnelle. Et donc, en discutant vraiment avec les responsables associatifs, l'idée est de pouvoir vraiment les outiller sur leurs activités.

Le troisième module est un module qui est nouveau, puisque maintenant, il s'agit d'outiller les responsables associatifs à la question de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et les discriminations. Donc, un combat, bien sûr, qui est rappelé dans notre règlement de la vie étudiante depuis 2016, mais qui nécessite de se familiariser avec le cadre légal et les outils très concrets de cette lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et les discriminations. Ce sera un sujet, notamment pour le Conseil de la vie étudiante et de la formation, et on en reparlera, je pense, dans de prochains Conseils. On voit que c'est un chantier qui a son importance, notamment au sein de la communauté étudiante, et notamment sur les réseaux sociaux. Je pense qu'il faudra qu'on en reparle, parce qu'on voit apparaître, et peut-être qu'il y a un renforcement qui est dû aux confinements en tout cas, un besoin de régulation sur des choses où l'Institution n'est pas présente sur ces sphères-là, mais où les associations sont présentes. Et donc, du coup, il faut qu'on puisse les accompagner dans cette modération pour qu'après, ça se mette aussi en lien avec nous, et éventuellement prendre les sanctions qui s'imposent.

Ensuite, vous avez des modules qui sont optionnels. Alors, le premier est optionnel, mais en fait il est obligatoire pour certaines associations : c'est le module « alcool et diminution des risques en milieu festif ». Donc, ça, c'est un module qu'on déploie depuis 2017, et qui est vraiment un pilier important justement de notre lutte contre les violences sexuelles et sexistes, parce que les espaces festifs sont souvent aussi dans l'activité associative des moments, en fait, à risques sur ces questions, et notamment la consommation d'alcool, on connaît le processus. Et puis, on a des problématiques bien sûr de santé générale, de suralcoolisation des 18-25 ans qu'il nous faut pouvoir accompagner. On a une politique assez ambitieuse justement depuis 2016, avec des règles qui sont très spécifiques à l'Institution Sciences Po, qui va au-delà du cadre légal. Et je salue les associations étudiantes, qui ont fait un énorme effort depuis 2016 pour repenser leurs activités. Et c'est dû aussi au partenariat qu'on a mis en place avec ce qui s'appelait avant l'ANPAA, qui s'appelle maintenant Addictions France, et donc qui assure ces formations, pour penser ce risque. C'est quelque chose qu'on déploie, qu'on essaie de déployer en chaque début d'année. Et donc, ce module est accessible à toutes les associations qui le souhaitent, mais il est par contre obligatoire pour toutes les associations qui organisent des événements festifs ou des week-ends.

Ensuite, un nouveau module optionnel qui est sur la loi 1901 et les formalités légales, parce que c'est un besoin qu'on voit poindre, surtout en fin d'année, au moment des transitions, quand on doit faire les démarches légales pour le rendre accessible au plus grand nombre. Et puis aussi, un module qu'on souhaiterait développer et déployer sur les initiations aux premiers secours. Donc, il ne s'agit pas de passer le PSC1, c'est-à-dire le module de huit heures, là c'est vraiment sur les gestes essentiels — d'alerter, masser et défibriller — qui sont utiles notamment dans les activités associatives.

Et ensuite, je n'irai pas trop dans le détail, mais nous avons un partenariat avec AssoConnect — AssoConnect, c'est une entreprise qui met à disposition un service de logiciels en ligne pour gérer son association, ses contacts, sa communication. Donc, on a un partenariat avec eux, et on met à disposition des licences gratuites, notamment pour les associations permanentes. Et puis, pour toutes les associations reconnues qui en font la demande, on verse une subvention pour payer. Mais surtout, avec eux, on a tout un programme de formation qui permet de se familiariser avec les questions de comptabilité, de communication, etc. Et donc, ce sont des formations qui sont accessibles depuis cette année en webinaires, et donc là, on va vraiment le déployer de façon générale.

Donc, voilà le socle qu'on vous propose de valider. Et je suis disponible pour vos questions.

Paul VIGNAT

Rebonjour. Par rapport à ces formations, est-ce que quelque chose est prévu par rapport aux recrutements qui sont faits par les associations, notamment en début d'année, pour renouveler les effectifs ? Je ne veux pas entrer dans des polémiques un peu stériles, mais je pense que tous les étudiants, et même l'administration sont au courant de près ou de loin de certaines pratiques assez inacceptables de certaines associations, qui basent leurs recrutements sur des pratiques qui peuvent aller jusqu'au harcèlement sexiste et sexuel, avec des bizutages parfois dégradants et humiliants. Avec carrément des fois des cas de racisme, où notamment pour la constitution de certaines listes pour les élections étudiantes, on a des politiques — je ne veux pas évidemment donner de noms, ou balancer des accusations un peu dans le vent, mais je pense que tout le monde est au courant qu'il peut y avoir des problèmes à ce niveau-là dans le recrutement des associations. Est-ce que ces formations auraient vocation à corriger un peu ça ? Et à faire en sorte que, même si Sciences Po ne va pas commencer à recruter à la place des assos pour renouveler les effectifs, pourra peut-être instaurer des pratiques un peu plus respectueuses, et avec un peu moins de potentiels de dérives.

Elena FLACK

Bonjour. Donc, tout d'abord, je voulais dire qu'on salue absolument la création d'une formation, notamment dans le cadre de la lutte contre le racisme et les discriminations. Effectivement, il y a un besoin à ce sujet qui est croissant avec le confinement et la crise sanitaire. Je voulais simplement signaler le fait que le but dans une formation aussi importante que celle-là, c'était vraiment de s'assurer qu'il y a une écoute maximale, qu'elle ne soit pas faite en dilettante par les étudiants simplement pour la valider, en mettant le Zoom en silencieux, et puis en la faisant, mais sans en profiter pleinement.

Donc, j'avais quelques idées pour l'adapter de façon à ce que les étudiants soient au maximum concentrés. Déjà, je pense qu'il pourrait être envisageable peut-être de l'adapter en fonction des problématiques propres à chaque campus, qui sont des problématiques qui sont différentes en fonction des campus, et notamment du nombre d'étudiants. Donc, peut-être qu'on pourrait envisager que ces formations soient faites par les responsables pédagogiques des campus, qui sont familiers des enjeux dans leurs campus. Et puis, peut-être de consulter aussi, dans un deuxième stade d'élaboration de cette formation, les associations étudiantes qui sont acteurs de la lutte contre le racisme et les discriminations sur leurs campus, dans le cadre d'une démarche qui soit un petit peu collaborative, puisque ces associations ont une connaissance de terrain de la réalité des discriminations et des enjeux, des problématiques sur leurs campus. Une connaissance de sujets qui sont des sujets étudiants, qui ne sont pas toujours systématiquement remontés à l'administration, et dont la formation pourrait bénéficier.

Et enfin, je voulais simplement conclure en signalant qu'on était tout à fait favorables à ce que vous sembliez évoquer en début de propos, donc une formation sur la modération sur les groupes de promos. Parce qu'effectivement, avec le confinement, il y a une multiplication de messages sur les groupes de promos qui sont d'une grande violence, et parfois un acharnement personnel sur certains étudiants suite à leurs commentaires ou leurs likes. Donc, effectivement, il y a un enjeu de modération qui est tout à fait accru, et qui nécessite une formation.

Sébastien THUBERT

Alors, Paul, en fait il faut qu'on se recontacte juste après le Conseil, parce que vous parlez de faits de bizutage ou de propos racistes, notamment dans le cadre de l'élection étudiante. Je ne sais pas sur quel campus c'est, si vous parlez du campus de Reims, mais alors du coup, il faut qu'on en parle, parce qu'en fait, les actes de bizutage sont strictement interdits, et ils ne sont absolument pas tolérables. Et donc, du coup, il faut bien sûr qu'on gère cette situation. Et ça n'a effectivement absolument jamais sa place, dans aucun cadre à Sciences Po, et j'inviterais les étudiants qui y procèdent à lire le règlement de la vie étudiante, qui est très clair sur ce principe.

Ensuite, pour les questions sur la formation sur la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, alors, l'idée est de plutôt travailler avec un organisme extérieur. En fait, on est en lien aussi avec le ministère de l'Enseignement supérieur, c'est une démarche qui est aussi nationale. Il y a des opérateurs, justement, qui sont en capacité de donner — et je pense que c'est très important aussi — le cadre légal : qu'est-ce que le racisme ? Qu'est-ce que l'antisémitisme ? Les discriminations ? Le champ est large. Et donc, il ne s'agit pas là de forcément s'adapter à quelque chose qui serait trop de campus, parce qu'on est vraiment sur un cadre général, pour être familier de ce cadre. Cadre pour lequel, des fois, on n'est pas habitué, parce qu'on est dans des environnements légaux à l'international qui peuvent être différents, etc. Et donc, il faut pouvoir se familiariser avec ça.

Alors, vous avez parlé du format Zoom. L'idée du socle commun n'est pas d'être dans un format Zoom. Là, on sera contraint cette année très certainement de le faire, mais on est plutôt toujours dans ces formations-là sur du très présentiel, et pour être justement notamment très dans l'interaction, et des formations qui se veulent actives. Par contre, le premier socle, qui est sur « gérer son association à Sciences Po », il est mené par les campus en région directement, pour être au plus près de l'activité et de la façon de procéder pour les moyens qui sont mis à disposition. Même si sur la partie qui est le règlement de la vie étudiante, c'est strictement le même cadre, parce qu'il n'y a qu'un seul règlement de la vie étudiante : celui que le Conseil de la vie étudiante et de la formation a adopté en 2016.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Parfait. Donc, s'il n'y a plus de questions, peut-être qu'on pourrait passer au vote. Est-ce que, Ismahane, il y aurait des procurations ?

Ismahane GASMI

Non, pas de procuration.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

D'accord, très bien. Donc, par souci d'efficacité, peut-être qu'on pourrait voir si d'abord il y a des votes contre ou des abstentions ? Non. Donc, on peut valider à l'unanimité, je pense. Très bien, parfait.

Les membres valident les modules proposés dans le socle commun de formation aux responsables associatifs à l'unanimité.

IV. VALIDATION DE LA LISTE DES INITIATIVES ÉTUDIANTES POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2020-2021

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Donc, on peut passer au point suivant sur la validation de la liste des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps. Monsieur VIVIEN, si vous voulez intervenir.

Baptiste VIVIEN

Merci beaucoup. En effet, on a eu sur ce semestre une proposition — comme tous les semestres en fait, les initiatives étudiantes sont des projets qui sont proposés par un ou plusieurs étudiants, qui ont une durée de vie limitée et qui visent surtout des actions ponctuelles, qui peuvent avoir lieu donc sur un semestre, ou sur une année universitaire quand elles sont notamment proposées en début de semestre d'automne, en septembre. La campagne s'effectue chaque semestre, elle concerne l'ensemble des campus. Et puis, les initiatives sont donc soumises au vote, à la sélection des étudiants. Pour pouvoir être initiative sélectionnée, il faut que chaque initiative ait donc 5 % des effectifs de chaque campus, ou

bien 120 soutiens sur le campus de Paris. Ces initiatives, quand elles sont sélectionnées, bénéficient pendant le semestre ou l'année où elles sont sélectionnées, les mêmes moyens que ceux mis à disposition des associations étudiantes reconnues — donc, mise à disposition de salles, un soutien financier lors de certains besoins d'organisation d'événements ponctuels. Et puis, surtout, cette initiative permettra aux associations, aux groupes, aux projets qui le souhaitent, s'ils remplissent tous les critères le moment venu, de postuler aussi à la reconnaissance et au statut d'association reconnue.

Donc, ce semestre, les étudiants et étudiantes ont pu proposer leurs projets entre le 7 décembre 2020 et le 19 janvier 2021 inclus. 50 projets ont donc été soumis. Parmi ces projets, il y en avait quelques-uns qui avaient déjà fait l'objet d'une présentation lors du premier semestre, donc qui avaient déjà été sélectionnés et qui n'avaient pas besoin de se présenter, d'où une liste définitive de 44 initiatives étudiantes. 44 parmi lesquelles, donc, deux initiatives se sont portées sur deux campus à chaque fois, et une sur les sept campus. C'est pourquoi vous avez 52 projets qui sont soumis au vote, puisque chaque initiative peut proposer son projet sur chaque campus.

Le vote a eu lieu du mercredi 27 janvier, 10 heures du matin, au vendredi 29 janvier, midi. Il s'est déroulé en bonne et due forme, aucune anomalie n'a été constatée. On a 3903 étudiantes et étudiants précisément qui ont pris part au scrutin, ce qui est plutôt une bonne chose, puisqu'au printemps précédent, 2019-2020, il y avait eu 3698. Donc, on a des étudiants qui sont encore très, très intéressés par ce qui fait la vie de leur campus, c'est aussi une bonne chose, malgré les conditions et la situation sanitaire. Et donc, 42 initiatives ont atteint le seuil requis sur leurs campus respectifs pour être sélectionnées. Ce qui signifie qu'en fait, l'ensemble des 44 initiatives seront représentées sur les campus, puisque seules deux initiatives n'ont pas obtenu le nombre de soutiens pour être retenues, c'est sur le campus de Paris : on avait Nordic Association of Sciences Po, et Nouvelle Ère. Mais ces deux projets ont été retenus sur les autres campus sur lesquels ils étaient candidats. Donc, ils seront également présents dans le paysage des initiatives, ce qui portera à 133 le nombre d'initiatives qui seront actives sur ce semestre, puisqu'elles viennent s'ajouter à celles qui avaient été sélectionnées pour l'année pendant le premier semestre.

Donc, en fait, le tableau, le document qui a été soumis à votre information recense le nombre de projets, le nombre de votants, d'étudiants par campus, et chaque initiative qui avait été proposée, sur chaque campus, avec enfin la liste des 42 initiatives qui sont sélectionnées pour ce semestre.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Très bien, merci. S'il n'y a pas de questions et d'observations, peut-être qu'on pourrait passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Non. Donc, on peut valider cela à l'unanimité.

Les membres valident la liste des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2020-2021 à l'unanimité.

V. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Donc, on peut passer au point sur la reconnaissance des associations étudiantes. Si vous voulez intervenir, Monsieur VIVIEN.

Baptiste VIVIEN

Merci beaucoup. Donc, comme je le disais pendant la présentation des initiatives, les projets qui ont été préalablement initiatives ont la possibilité aussi de postuler au statut d'associations reconnues, ce qui leur permet d'obtenir une reconnaissance pour deux ans, et qui leur permet de bénéficier de moyens de la part de l'Institution. Donc, pareil, un soutien financier sur leurs projets, des mises à disposition de lieux et autres. Mais ces associations doivent répondre à un certain nombre de critères, que j'avais déjà présentés et représentés il y a quinze jours lors d'une précédente proposition, puisqu'il y a quinze jours, on avait déjà eu 39 associations qui avaient fait l'objet de cette présentation à la reconnaissance. Donc, du 20 décembre dernier au 18 janvier, ces associations ont pu déposer leurs dossiers. Donc, 45 nouvelles demandes d'attribution avaient été déposées.

Parmi ces 45, 21 associations répondaient à tous les critères exigés par l'article 13 du règlement ; 19 avaient au moins un critère sur lequel elles n'étaient pas complètement en règle, si je puis dire, donc qui

nécessitent dans ce cas-là un examen devant la commission de la vie étudiante. Sur ces 19 associations, 17 d'entre elles étaient concernées par le même critère, le même sujet, c'est-à-dire le nombre insuffisant d'étudiants de Sciences Po dans la composition de leur instance dirigeante : l'un des critères nécessite qu'il y ait au moins six étudiants de Sciences Po, en scolarité à Sciences Po dans l'instance dirigeante. Certaines d'entre elles ont actuellement parfois quatre, cinq étudiants. Ça s'explique aussi beaucoup par la difficulté cette année du recrutement, qui s'est fait pour beaucoup d'associations à distance, et non pas en présentiel. Elles n'ont pas pu être sur le terrain, donc elles ont eu plus de mal. Donc, la commission a donné un avis favorable à toutes les demandes de ces associations, en leur permettant un délai courant pour le moment jusqu'au 30 septembre 2021, ce qui leur permet de prendre le temps de restaffer leur équipe, d'atteindre ce nombre d'étudiants dans leur instance, et puis de déposer en préfecture le procès-verbal de leur AG, et ainsi de suite. Parce que, pareil, en préfecture en ce moment, les délais sont un peu plus longs.

Donc, toutes ont été validées, plus deux qui souhaitaient une dérogation, qui avaient fait une demande de dérogation : il s'agissait d'une association sur Poitiers et une association sur Nancy. Donc, l'association sur Poitiers, le Bureau des Cultures, souhaitait obtenir cette dérogation, qui était appuyée par le responsable de la vie étudiante locale, Thomas DEFAYE, en raison d'une association qui est constituée d'une petite équipe, qui a donc eu également du mal à se constituer dans son bureau, notamment sur un campus qui est aussi lui-même réduit, et encore une fois dans cette période un peu compliquée. Et la seconde, c'est l'association Dignité à nos trousseaux, qui est à Nancy, qui est en fait une association qui n'a ni été reconnue préalablement ni n'a été initiative étudiante, mais qui est présente sur le campus depuis plusieurs années, qui est très investie, et qui, je pense, est passée un petit peu à côté — qui s'est très investie encore récemment sur le parcours civique et l'accompagnement des étudiants dans leur recherche de parcours civique. Et la responsable de la vie étudiante locale souhaitait du coup que cette association puisse entrer pleinement dans le paysage de la vie associative, en bénéficiant justement de cette reconnaissance. Donc, c'est une association qui a également bénéficié d'un accord favorable du bureau et de la commission de la vie étudiante.

Et enfin, sur les 45 présentées, il y en avait cinq qui n'avaient pas rempli du tout tous les critères, notamment par exemple qui n'avaient pas fourni leur attestation d'assurance pour l'année, donc qui avaient besoin d'encre un petit peu de temps pour mettre à jour leur dossier, et qui vous seront certainement proposées à la validation lors du prochain Conseil prévu le 1^{er} mars prochain.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci, Monsieur VIVIEN. S'il n'y a pas de questions ou d'observations, je propose encore une fois de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Non. Donc, encore une fois, Ismahane, je pense qu'on peut valider à l'unanimité.

Les membres valident la liste des associations étudiantes demandant une reconnaissance à l'unanimité.

VI. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2020-2021 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Enfin, sur la validation des conventions annuelles 2020-2021 des associations permanentes, monsieur VIVIEN ?

Baptiste VIVIEN

Merci. On a un troisième stade d'association. On a les initiatives, les associations reconnues, et les associations permanentes. Donc, les associations permanentes obtiennent cette qualité dès lors qu'elles signent une convention avec l'Institution, avec Sciences Po — convention qui leur délègue des missions et des services d'intérêt général, mais à destination des élèves. Donc, elles portent cette responsabilité, et ces délégations de services sont discutées en commun — soit, comme ce fut le cas pour les associations qui vous ont été présentées sur le campus de Paris au mois de novembre, en lien avec la direction de la vie de campus et de l'engagement, soit avec les responsables de vie de campus sur les campus, et la direction. C'est le cas notamment pour cette fois pour le point II, qui présente trois associations permanentes du campus de Reims : le bureau des élèves du campus de Reims, l'association

sportive, et le RIMUN. Et également, les associations d'écoles, qui ont des missions de services à destination un peu plus ciblée sur les masters et sur les écoles dans lesquelles elles œuvrent, et qui vont porter des projets parfois plus professionnalisants, et en tout cas d'intégration des masters et des étudiants de ces masters.

Donc, là, les quatre qui vous sont proposées pour ce Conseil, c'est donc une association d'école, l'asso com, l'AESCP, qui est l'association de l'école de communication au sein de l'école du management et de l'innovation. Donc, ses missions ont été précisées dans le document qui vous a été distribué. Je voulais juste faire un tout petit point sur le fait que c'est une association qui ne bénéficie pas, au moins cette année, ce semestre, d'une dotation, que c'est une volonté partagée entre l'école et les responsables de l'association. C'est suite à un constat : l'association a encore un peu d'argent des années précédentes, donc n'avait pas forcément besoin de plus, étant donnée la situation, que tous leurs précédents événements ont été passés en distanciel évidemment au premier semestre, et que pour le second, ils sont partis justement sur des événements qui n'auront lieu qu'à distance. Donc, ils ont estimé qu'ils n'auraient pas besoin d'une dotation supplémentaire, ce qui explique l'absence de dotation. Et puis, sur le campus de Reims, donc les associations ont travaillé en lien avec Anne-Charlotte AMAURY, qui est la responsable de la vie associative là-bas, pour élaborer le programme de leurs délégations de services. Et il leur a été proposé, d'un commun accord, une dotation pour Sciences Po. Donc, une dotation de 7500 euros pour ce qui est du bureau des élèves pour mettre en pratique son projet et les missions qui lui sont allouées pour l'année ; une dotation de 5000 euros pour ce qui est de l'association sportive du campus de Reims ; et enfin, une dotation de 3500 euros pour le RIMUN pour cette année universitaire. Une dernière petite chose : nous sommes en train de travailler avec d'autres associations d'écoles, qui normalement devraient pouvoir être présentées lors du prochain Conseil également, pour finaliser leurs conventions. On a pris un peu de retard cette année, vu la situation sanitaire et autre, c'était un peu plus compliqué, mais tout sera bientôt présenté.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, monsieur VIVIEN. S'il n'y a pas de questions ou d'observations, encore une fois je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contre ?

Ismahane GASMI

Nous avons deux abstentions.

Les membres valident les conventions annuelles 2020-2021 des associations permanentes à la majorité — deux abstentions.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Donc, on arrive au dernier point de l'ordre du jour : est-ce qu'il y a des questions diverses que vous souhaitez aborder ?

Raphaël CHARPENTIER

Une question et une remarque. Une remarque, j'en avais déjà parlé, c'est que puisque nous ne sommes pas confinés, donc s'il est encore possible d'organiser un certain nombre de choses, serait-il possible, ça avait été le cas au début du précédent mandat, quand les élus vacataires avaient été élus, qu'une visite du chantier de l'Artillerie, maintenant chantier de Saint-Thomas, soit organisée ? Je crois que cela peut être intéressant et important pour chacune et chacun d'entre nous d'avoir la capacité d'être au mieux au courant de l'évolution du chantier et de l'évolution du projet, et de pouvoir le voir physiquement était quelque chose d'assez intéressant. Je l'avais déjà évoqué en bureau, et je ne crois pas que cela pose de difficulté, mais dès que les conditions sont réunies, est-ce que ça pourrait être une opportunité envisagée pour le Conseil ? C'est mon premier point.

Mon deuxième point revient un peu en arrière, j'aurais dû poser ma question plus tôt, et je m'en repens. Il porte sur un certain nombre de choses qui ont émergé, et j'avais été saisi de mon côté sur, notamment dans les écoles et dans les masters, apparemment, certains groupes où l'enseignant serait en visio, et les étudiants, ou plutôt la moitié de l'effectif, en présentiel. Donc, je trouvais cette méthode, même si je

peux l'entendre dans certains cas exceptionnels, un peu curieuse en mode d'organisation. Je ne crois pas que ce soit un mode d'organisation répandu. J'avais compris que ça avait été envisagé notamment à l'école des affaires publiques. Je voulais savoir ce qu'il en était.

Agathe LECOULANT

Je suis désolée, je vais aborder un sujet sensible, et désolée de vous retenir encore une fois. Mais j'aimerais mettre sur la table le problème du racisme à Sciences Po, parce que c'est encore un problème qui entache la réputation de l'Institution, et la preuve en est : l'UNI Sciences Po est souvent sollicité à ce titre par la presse. Donc, j'aimerais voir avec vous, c'est plus une remarque qu'une question, mais comment vous envisagez de résoudre et de lutter contre cette idéologie moribonde. Pour nous, expliquer la société par la race et fonder une action politique dessus est un sérieux problème, surtout lorsqu'il s'agit d'une université comme Sciences Po. Après, je pense que vous êtes bien évidemment au courant de nos critiques : la liste de lecture de cet été, le groupuscule Being Black at Sciences Po qui pullule et qui soutient que le racisme est l'essence du blanc, et qu'à ce titre, il faut le rééduquer, l'UNEF et Black Lives Matter qui s'associent et qui soutiennent des propos sur le racisme d'État, Solidaires qui fait un colloque sur le colonialisme, ou encore plus récemment l'association Salaam qui supporte le hijab day.

Donc, réduire quelqu'un à sa couleur de peau et y associer une logique de domination, ça nous pose un réel problème, parce que c'est la définition même du racisme. Donc, voilà, c'était une remarque, comme ça. Merci beaucoup.

Luka DE SILVA

Je voulais réagir très rapidement. Simplement, je ne vois pas ce qu'évoque M^{me} LECOULANT concernant l'association entre l'UNEF et le racisme d'État, ou du moins l'UNEF Sciences Po. Je ne pouvais pas laisser dire ça sans réagir. Je vous remercie.

Raphaël CHARPENTIER

Si je puis intervenir également, et là aussi, en tant que coprésident enseignant, avec vous, madame la coprésidente étudiante, j'appelle quand même chacun à garder une forme de sérénité dans ses propos, et ne pas — qu'on puisse avoir des opinions fortes, une indignation réelle et sincère, je l'entends très bien. Que l'on puisse porter des accusations très graves, que l'on puisse aussi parfois — on peut être d'accord ou pas d'accord avec le contenu d'un colloque sur le colonialisme, ce n'est pas nécessairement quelque chose qui serait scandaleux et impossible. On ne peut pas se plaindre de l'absence de liberté d'expression et en même temps, vouloir brider la liberté d'expression des autres. Je demande également à ce que chacun garde une sorte de retenue, et ne houe pas un certain nombre d'associations ou de groupes de Sciences Po. Vous connaissez ma profession, vous connaissez mes idées, ce que sont mes idées politiques, et vous savez que je n'en suis pas particulièrement proche, néanmoins, la parole de chacune et de chacun doit être respectée, l'action de chacune et de chacun doit être respectée. Modérons un tout petit peu nos propos, et ne commençons pas à tenir des accusations — j'ai entendu « moribonde ». Gardons un peu de raison, tout de même.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Je ne sais pas si vous voulez intervenir, monsieur THUBERT, j'aimerais juste ajouter un point sur le fait qu'il me semble que, certes, il y a eu des articles dans la presse, qui néanmoins ont tenu à porter le sujet de façon qui choque, et qui parfois a l'intention de rendre le problème plus grave que ce qu'il peut être vraiment. Certes, des dérives existent à Sciences Po. Or, il me semble qu'elles sont minoritaires. Et donc, je suis totalement d'accord avec monsieur CHARPENTIER sur ce point-là, il faudrait éventuellement savoir modérer, savoir nuancer les propos, même lorsque c'est la presse qui en parle. Merci.

Sébastien THUBERT

Merci, madame la présidente, et monsieur le président, d'avoir reposé le cadre. Juste pour vous rappeler qu'il y a 285 associations à Sciences Po. Et ces 285 associations à Sciences Po, toutes expriment un certain nombre d'opinions, et s'inscrivent dans un débat d'idées, auquel nous sommes chacun libre ou pas d'y participer. Et donc, du coup, la prise de position de quelques associations, dans leur approche,

qui peut être du colonialisme, etc., est l'expression de leur opinion dans un débat dont il faut qu'il puisse être mené. Et c'est en ce sens-là que nous avons toujours régulé, entre guillemets, l'activité étudiante, où la liberté d'expression est, à mon sens, précieuse. Par contre, après, effectivement, le Conseil de la vie étudiante a posé certaines limites dans ce qui pouvait être fait à Sciences Po, notamment en rappelant en 2017 l'impossibilité d'organiser à l'intérieur de Sciences Po des événements ou activités qui ne seraient réservés qu'à certains et qui ne seraient pas ouverts à toutes et tous, et à l'ensemble des communautés. Et c'est bien là la règle commune que nous nous sommes fixée. Donc, après, on est, à mon sens, pour l'instant dans le registre de la liberté d'expression. Par contre, effectivement, là où on s'inscrit en faux, c'est d'affirmer que Sciences Po serait un système raciste, systémique. Là, par contre, c'est une limite que nous estimons un peu franchie. Mais nous aurons dans des temps dédiés et le dialogue quand elles accepteront de l'avoir avec ces organisations qui pour l'instant refusent de l'avoir avec nous, ce dialogue-là avec elles. Voilà ce que je pouvais dire sur ce point-là.

Et effectivement, comme le président, j'appelle effectivement à la modération des propos, et ne pas rentrer dans un jeu de communication de tensions qui n'existent pas, je trouve, en tout cas, dans la communauté étudiante, et qui n'est pas au cœur notamment des associations représentatives, qui essaient elles aussi d'animer le débat et ont une attitude plutôt très responsable.

Agathe LECOULANT

Merci à tous pour vos remarques, c'était, je pense, important de refaire un point dessus. Juste, je maintiens quand même mes propos, je trouve que le racisme reste une idéologie moribonde. Et j'aimerais aussi m'assurer qu'il n'y a pas deux poids, deux mesures, et que l'Institution combatte toutes les formes de racisme qui existent. Certains profs par exemple, on nous remonte souvent ça à l'UNI en particulier, que certains profs considèrent que le racisme antiblanc est à classer à l'extrême droite, et donc est absolument à blacklister. Ça nous pose un sérieux problème. Donc, oui, évidemment, modérons les choses, ne dramatisons pas, je crois en effet qu'il s'agit d'une minorité bruyante, mais c'est important de lutter contre cela. Et aussi, de nous laisser notre liberté d'expression — évidemment, c'est un droit auquel je tiens particulièrement, et on sait quand même que la liberté d'expression est largement mise en danger, en particulier sur les réseaux sociaux, et aussi l'échiquier politique de droite en particulier est mis en danger. Donc, c'est évidemment quelque chose qui nous tient à cœur. Merci beaucoup.

Julie SAADA

Simplement pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, qui concerne les enseignants, dont je suis, est-ce qu'on pourrait avoir des précisions ? Parce qu'on ne lance pas une accusation comme ça. Je veux dire : aussi légèrement.

Agathe LECOULANT

Je ne vais peut-être pas donner de noms, je pense que ça ne s'y prête pas.

Julie SAADA

Non, des exemples — enfin, je veux dire, c'est un petit peu étonnant. En général, les professeurs argumentent, mettent en contexte. Vous avez quelque chose à l'esprit de particulier, ou c'est une accusation générale ou abstraite ?

Agathe LECOULANT

Non, c'est un étudiant qui est venu vers nous en nous disant qu'il avait essayé de lancer le débat sur une existence hypothétique du racisme antiblanc en France, et que le débat avait tout de suite été clos en disant que de toute manière, il s'agissait de propos d'extrême droite, et donc qu'ils n'avaient pas la place au sein de ce débat. Ce n'est pas particulièrement une accusation — enfin, je ne vise personne en particulier, simplement que cela existe.

Julie SAADA

D'accord, donc ça s'est limité à un professeur qui a dit que ce débat n'aurait pas lieu en cours.

Agathe LECOULANT

Oui, c'est un exemple précis, bien sûr.

Julie SAADA

D'accord, merci.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Juste pour répondre aux questions qui ont été posées par monsieur CHARPENTIER concernant la visite du 1, Saint-Thomas : bien sûr, elles ont lieu actuellement, donc on va les organiser sans difficulté. Ce sera un groupe limité, cependant. Ça pourra être organisé par groupes de 12, nous dit la direction de l'immobilier.

Concernant les cours sans professeurs, en présentiel, effectivement, c'est une demande que nous avons de quelques enseignants, qui ont goûté entre guillemets à l'hybride — les cours hybrides, c'est-à-dire le fait d'avoir deux publics d'étudiants, à la fois en présentiel et en distanciel — et les cours essentiellement à distance, et qui pour des raisons pédagogiques préfèrent être à distance. Donc, c'est limité pour l'instant, et c'est vrai que la semaine dernière, qui a été une semaine réservée uniquement aux premières années, mais essentiellement à distance pour toutes les autres années, y compris celles qui cette semaine peuvent avoir des cours en présentiel, a fait bouger un petit peu la position de certains enseignants sur ce sujet-là. On va observer comment cela se passe. On va les accompagner, bien sûr, si besoin via notamment l'Institut des Compétences et de l'Innovation. On sait, par ailleurs, que les étudiants souhaitent vivement rencontrer leurs enseignants, c'est donc une priorité, mais qu'ils ont aussi besoin d'être entre eux, et on espère que ce modèle-là pourra fonctionner pédagogiquement. Si ce n'était pas le cas, bien sûr, nous reviendrons sur ce format, qui sera probablement un format 100 % distanciel. L'idée, est de proposer le plus de présentiel possible, mais il faut dans tous les cas que les deux formats — présentiel et hybride, cohabitent, puisque beaucoup de nos étudiants ne sont pas sur les campus, et il faut parallèlement, que cela reste une pratique pédagogique satisfaisante pour les enseignants. Et cela dépend effectivement de chaque enseignant.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Sébastien THUBERT

Pour prolonger peut-être l'intervention de madame SAADA : en tout cas, chère Agathe, s'il y a des expressions qui sont à caractère raciste, ou des actes de discrimination, etc., notre Institution y fait face et met en place les dispositifs pour le faire, et les renforcera dans les semaines à venir. Et je vous rappelle notamment qu'est prévu dans notre programmation des Conseils un groupe justement interconseils sur la question de la lutte contre les discriminations, pour que nous réfléchissions ensemble aussi à tous ces processus.

Ce qui me fait justement rebondir sur l'introduction de la présidente en début de Conseil, sur la mise en place d'un groupe de travail interconseils sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : en fait, ce groupe de travail va se tenir en parallèle d'une sorte de taskforce qui avait été annoncée, si vous vous rappelez, il y a quinze jours, trois semaines, pour travailler le chantier de renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Donc, nous sommes en train de travailler sur la composition pour qu'en tout cas, l'ensemble des communautés soit représenté dedans. Mais le but de cette taskforce, c'est de travailler à des solutions très concrètes, et donc difficilement ouvrables à l'ensemble des élus en termes de nombre. Et donc, du coup, on a voulu en parallèle activer un groupe interconseil pour que vous puissiez vraiment avoir cet espace de travail et être en interaction avec la taskforce, mais là où on peut l'ouvrir à l'ensemble des élus des Conseils — qu'ils soient titulaires, suppléants. Et on a bien vu dans les groupes de travail précédents la force de ces temps de travail. Donc, je pense qu'on sera en mesure de communiquer, peut-être dans la quinzaine de jours, la composition de cette taskforce, et la proposition de cahier des charges qui va leur être confiée, pour que vous puissiez aussi être en interaction dessus. Voilà le point, madame la présidente, que je voulais ajouter.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, monsieur THUBERT. Sur ce, s'il n'y a pas plus de remarques ou de questions, et vu que l'ordre du jour est épuisé, je vous souhaite une bonne journée, et je vous remercie pour votre présence.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA lève la séance à 10 h 20.